



Région Centre

Direction des Infrastructures et des Transports
Dossier suivi par Agnès HUCHON
Tél : 02 38 70 25 68

Scan.

L.E. 29 JUIL. 2013	
PDU 2021	
Service administratif SITCAT	
	Info.
AT	x
AB	x

Monsieur Jean GERMAIN
Sénateur d'Indre-et-Loire
Maire de Tours
Président du SITCAT
56 TER avenue Marcel Dassault
BP 651
37206 TOURS CEDEX 3

Orléans, le 22 JUIL. 2013

Objet : Notification. Commission Permanente du 5 juillet 2013

Monsieur le Sénateur,

Je vous informe que la Commission Permanente du Conseil régional sur ma proposition, lors de sa réunion du 5 juillet 2013, a décidé d'émettre un avis favorable relatif au Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération tourangelle au vu des éléments d'appréciation suivants :

Ce projet de PDU présente l'objectif d'augmenter de 45% en 2008 à 53% en 2023 la part modale des déplacements effectués en mode alternatif à la voiture ; il entérine ainsi l'objectif formulé dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), voté au cours de la session des 15 et 16 décembre 2011 (+5% d'ici 2020 dans les agglomérations).

Pour parvenir à cet objectif, les auteurs du projet de PDU misent à la fois sur le renforcement d'axes structurant de transport urbain et sur l'incitation à la pratique des modes doux, qui semblent être en effet les leviers appropriés au territoire.

Le développement de l'utilisation du TER est complémentaire sur son domaine de pertinence, à savoir le périurbain et l'interurbain. La coopération entre SITCAT et Région au cours de l'élaboration du PDU et la communication des résultats de l'étude prospective de l'étoile ferroviaire de Tours ont permis une appréhension partagée par les acteurs des enjeux du TER, restituée dans le projet de PDU. D'une part, l'articulation des cars TER avec la desserte urbaine méritera d'être approfondie de manière partenariale, suite à la mise en service du tramway et dans le cadre de la réflexion autour de la gare routière. D'autre part, la montée en puissance du TER devra passer par des aménagements importants des infrastructures ferroviaires dont la réalisation pourra être concrétisée uniquement de concert avec l'Etat et les collectivités locales concernées.

.../...

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02.38.70.30.30 - Fax : 02.38 70 31 18 - www.regioncentre.fr

La consolidation des points d'arrêts de transport en commun dans leur fonction d'armature du système urbain et de transports correspond également aux orientations régionales auxquelles concourent les actions du PDU en termes de rabattement, d'échanges entre modes et d'intensité urbaine.

En vue de faciliter l'intermodalité, l'interopérabilité des systèmes billettiques des autorités organisatrices présentes sur le territoire devra être considérée dans les meilleurs délais.

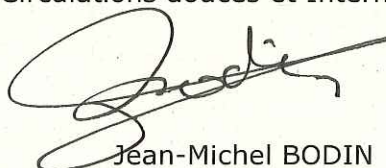
Du fait de son positionnement à la croisée de trois véloroutes et deux chemins de grande randonnée, Tours dispose d'un potentiel écotouristique de dimension nationale. Il importe ainsi que les services et aménagements développés par les acteurs locaux pour favoriser l'usage du vélo et de la marche à pieds soient conçus en tenant compte des trois fonctions – utilitaire, touristique et de loisir – de ces modes doux.

Le projet de PDU est assez ambitieux en termes de gouvernance partenariale. La Région serait ainsi associée à un observatoire des mobilités s'appuyant sur la modélisation multimodale des déplacements à pérenniser grâce à un montage institutionnel et financier approprié, à une conférence locale des autorités organisatrices des transports, à un forum des modes doux et à un comité de pilotage annuel de la mise en œuvre du PDU. Ces instances seront le lieu de maturation des projets qui nous sont communs.

Les actions préconisées dans le projet de PDU semblent vertueuses ; celles qui relèvent d'une rencontre des priorités régionales et du territoire pourraient éventuellement être soutenues au titre du contrat d'agglomération, en cours de préparation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-Président du Conseil Régional,
Délégué aux Transports, Infrastructures,
Circulations douces et Intermodalité,



Jean-Michel BODIN

